

Axe 2 : Favoriser la santé mentale sur le territoire pour optimiser la santé globale, limiter et anticiper les conséquences du mal-être, des symptômes dépressifs et psychiques

Fiche action 2 :

Cadre de référence

- **Code de la santé publique - Livre II : Lutte contre les maladies mentales (Articles L3211-1 à L3251-6) Titre II : Organisation (Articles L3221-1 à L3251-6) - Chapitre Ier : Politique de santé mentale et organisation de la psychiatrie. (Articles L3221-1 à L3221-6)**
- **Article L3221-1**
Modifié par LOI n°2016-41 du 26 janvier 2016 - art. 69 (V)
« La politique de santé mentale comprend des actions de prévention, de diagnostic, de soins, de réadaptation et de réinsertion sociale. Elle est mise en œuvre par des acteurs diversifiés intervenant dans ces domaines, notamment les établissements de santé autorisés en psychiatrie, des médecins libéraux, des psychologues et l'ensemble des acteurs de la prévention, du logement, de l'hébergement et de l'insertion. »
- **Décret n° 2017-1200 du 27 juillet 2017 relatif au projet territorial de santé mentale qui précise les attentes nationales pour améliorer le parcours en santé mentale dans toute la France.**
- **Projet Territorial de Santé Mentale du Canta -I 2020**

Publics cibles	Personnes en situation de fragilité ou de souffrance psychique, (psychiatrique ?)
Objectifs spécifiques	▪ Dépistage renforcé et anticipation des risques d'altération de la santé mentale ▪ Optimisation de l'accompagnement des usagers pour améliorer leur parcours de vie, leur insertion sociale et professionnelle, la lutte contre l'exclusion et soutenir les aidants. ▪ Amélioration du parcours de soins des publics en souffrance psychique. ▪ Représenter et valoriser le rôle et les actions du CLSM de l'arrondissement de St Flour. ▪ Diffusion et intégration d'informations sur la santé mentale et les dispositifs de prévention et de soins afin de lutter contre les préjugés et les représentations négatives
Objectifs opérationnels	▪ Participer à des réunions territoriales pour promouvoir les actions du CLSM et renforcer le réseau des acteurs ▪ Accompagner les partenaires dans leurs projets pour faciliter le parcours de soins des publics en souffrance psychique. ▪ Promouvoir les connaissances relatives aux compétences psychosociales auprès des acteurs locaux et des élus ▪ Faire connaître et faciliter l'accès aux réseaux de dépistage et de prévention. ▪ Relayer au grand public une information claire et compréhensive sur la santé mentale, les possibilités thérapeutiques et les dispositifs de soins (diffusion d'informations professionnelles) afin de lutter contre les préjugés et les représentations négatives ▪ Promouvoir les actions dans le domaine de la santé mentale auprès des acteurs du territoire.

Calendrier	Novembre 2023 : début du travail collaboratif avec le CLSM Février 2024 : concertation des acteurs locaux Avril 2024 : validation de la fiche action Mai – Juin 2024 / jusqu'à la fin du présent CLS : Construction du calendrier du CLSM avec les acteurs de la santé mentale du territoire et réévaluation régulièrement en fonction de l'avancée des projets, tout au long du CLS.
Moyens nécessaires	▪ Animation territoriale : mobilisation et mise en réseau des acteurs ▪ Partenariat avec les acteurs du CLSM, sur l'ensemble du Cantal. ▪ Accompagnements méthodologiques et recherches de financements
Partenaires	Collectivités territoriales : Saint-Flour Communauté Hautes Terres Communauté, Institutions : ARS, DDCSPP, CLSM, Education Nationale, CPAM Opérateurs départementaux et acteurs du territoire : CSSM, Mission Locale, Centre Hospitalier de Saint-Flour/ Spécialité psychiatrique, Centre Social, Secours Populaire, Secours Catholique, Maison de l'Autonomie, CIDFF, CCAS, ANEF, maisons des services, DALHIR, Gestionnaires d'ESMS (ADAPEI, ADSEA, UDAF, Addictions France, EHPADs...).
Référents actions	Animateur territorial de santé Maxime ANDRAUD : Coordonnateur du PTSM Rachel BRUN Coordonnatrice Educative et Sociale SF Co
Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de processus : Nombre et type de réunion Nombre et type de participants impliqués dans les réunions Nombre et types d'actions recensées par le CLSM Indicateurs de résultat : Cartographie des actions mises en œuvre (nombre et type) Perception des acteurs : évolution de la dynamique partenariale Nombre et types de partenaires impliqués Nombre de formations effectives PSSM et nombre de personnes formées sur le territoire. Nombre et type de collaborations effectives interprofessionnelles et inter structures en santé mentale par type de publics (Jeunes, personnes âgées...)

ACTIONS	Promouvoir la santé mentale sur le territoire • Participer au développement d'un conseil local de santé mentale. • Favoriser l'interconnaissance entre acteurs pour la mise en place d'actions ou de projets facilitant le "bien-être mental " sur le territoire.
	Déstigmatiser la santé mentale notamment en luttant contre les préjugés et les représentations négatives • Promouvoir et participer à la semaine de la santé mentale et à cette occasion déstigmatiser la santé mentale en luttant contre les stéréotypes, les préjugés et les représentations négatives. • Sensibiliser les professionnels des maisons et du pôle de santé pour la mise en place d'actions ou de projets en santé mentale / Favoriser la mise en œuvre de projets de promotion de la santé mentale
	Développement de projets en promotion des compétences psychosociales chez les jeunes et les personnes âgées. • Sensibiliser aux droits des usagers en santé mentale. • Favoriser, participer à des projets favorisant le bien-être des jeunes et des personnes âgées : Exemple : Projet Allanche Animations proposées, avec l'aide active de la MSA, CAF, Centre sociaux, Dixième art... Mise en place d'un lieu de vie/ salles des jeunes à construire avec eux (eux se chargent de l'aménagement) avec « Petites Villes de demain » Hautes-Terres Communauté, la commune d'Allanche Fresque réalisée à terme par les jeunes à l'EHPAD, dans le village Ex : Projet « bien-être » prévention du suicide auprès des agriculteurs/trices sur le territoire
	Faciliter la prise en charge, la gestion de crise, la prévention du suicide
	Se former et Informer sur les formations : « agir en prévention du suicide » et « premiers secours en santé mentale »
	Participer à la mise en place d'un réseau local de partenaires : • Impulser un partenariat entre la psychiatrie et les ESMS (EHPAD, IME, GEM, ITEP...) • Favoriser le développement de l'articulation entre la psychiatrie, l'addictologie et l'accès à la prévention et aux soins en addictologie dans les territoires ruraux.

Actions prioritaires en gras, reprises par le groupe de travail. Une fois ces actions mises en œuvre, le groupe de travail se fixera d'autres priorités.